

Principal

Carmaux, le 2 octobre 2017

Le Principal,

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

**Objet : Elections des représentants des parents d'élèves
au Conseil d'Administration.**

Madame, Monsieur,

Conformément aux instructions ministérielles publiées au Bulletin Officiel du 20 Juillet 2017 (BO n°26), les élections des représentants des parents d'élèves au conseil d'administration auront lieu :

Dossier suivi par
MENUT Hervé
Téléphone
05 63 76 55 50
Fax
05 63 76 20 50
Mél.
0810787r
@ac-toulouse.fr

**VENDREDI 13 OCTOBRE 2017 de 13 h 15 à 17 h 15
Salle Lucien Enderli**

17 rue Ferrer
81400 CARMAUX

La présence des parents à diverses instances de régulation de l'activité du Collège (**conseil d'administration**, conseil de classe,) est une aide certaine pour l'amélioration du fonctionnement de l'établissement.

Votre participation massive est un puissant encouragement pour vos représentants et pour l'administration du collège, l'assurance qu'un véritable partenariat est établi avec les familles.

Je crois devoir attirer votre attention sur les points ci-dessous :

- Le Conseil d'Administration exerce ses fonctions dans tous les domaines qui intéressent la vie pédagogique, financière et matérielle de l'établissement,
- Le Conseil comprend six représentants élus des parents d'élèves. Chaque parent est électeur et éligible et reçoit le matériel de vote nécessaire à sa participation au scrutin (vous recevrez 2 matériels de vote distincts dans une seule enveloppe),
- Les représentants sont élus au scrutin de liste, sans panachage, ni radiation, à la représentation proportionnelle et au plus fort reste,
- Vous trouverez, ci-joint, un bulletin de vote pour la seule liste de Fédération de parents d'élèves qui se présente à vos suffrages.

Les bulletins devront parvenir sous double enveloppe avant la clôture du scrutin et selon les modalités suivantes :

.../...



① Placer le bulletin de vote dans la petite enveloppe (**Rose**) et ne porter aucune indication extérieure.

② Placer cette enveloppe dans celle qui porte l'adresse du Collège (**Bleue**), portant la mention « **Elections au conseil d'administration** » « Mr le Principal du collège... »

2/2

ATTENTION !

Vous devez impérativement apposer au dos de cette enveloppe

- votre nom, votre prénom, votre adresse
- le nom, le prénom et la classe de l'élève
- **la signature est obligatoire.**

Tout pli ne portant pas ces mentions sera déclaré NUL.

③ Ce vote par correspondance peut être posté ou déposé auprès de la Vie scolaire **avant 16 h 45 le VENDREDI 13 OCTOBRE 2017.**

Comptant très vivement sur votre participation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

H. MENUT